



14ème législature

Question N° : 103408	De M. Jacques Dellerie (Socialiste, écologiste et républicain - Seine-Maritime)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > santé	Tête d'analyse > accès aux soins	Analyse > soins dentaires.
Question publiée au JO le : 14/03/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jacques Dellerie attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la prise en charge des soins dentaires. La diminution de l'indice carieux fait la preuve des résultats positifs de la politique de santé menée en la matière, que ce soit celle portée par le programme « M'T dents », ou les incitations à une consommation modérée d'aliments et boissons sucrées. Ainsi, le programme de prévention M'T dents initié par la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) prévoit des consultations gratuites à 6, 9, 12, 15 et 18 ans ainsi que les soins qui s'avèreraient nécessaires à l'issue de cet examen bucco-dentaire. Par ailleurs, l'augmentation des dépenses de prévention bucco-dentaire entre 2013 et 2017, passant de 46 millions d'euros à 58 millions d'euros, est due à la progression des examens bucco-dentaires, ce qui est évidemment bénéfique pour la santé bucco-dentaire des Français. Pourtant il reste encore la possibilité de réévaluer la taxe soda pour lutter contre les effets néfastes de l'excès de consommation des boissons sucrées et surtout, l'instauration d'un contrôle dentaire systématique à l'école, sur le modèle du contrôle médical. Aussi lui demande-t-il la position du Gouvernement sur ce sujet.